

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Université Pour Tous –  
Recours à des  
vacataires

N° D\_79\_2025 (Direction des Ressources Humaines)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

26 juin 2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

24

votants

34

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° D\_77\_2023 du 3 juillet 2023 relative à la création d'une Université pour Tous ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° D\_78\_2023 du 3 juillet 2023 relative au recours à des vacataires dans le cadre de l'Université Pour Tous ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° D\_66\_2024 du 17 juin 2024 relative au recours à des vacataires dans le cadre de l'Université Pour Tous ;

**Vu** l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 16 juin 2025 ;

**Vu** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 16 juin 2025 ;

**Considérant** que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte ;

**Considérant** qu'il convient, pour assurer les cours dans le cadre de l'Université pour Tous, de faire appel à des intervenants rémunérés à la vacation ;

....

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ**

**Article 1 :** D'APPROUVER le renouvellement de 9 postes en vacation du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juin 2026 pour intervenir dans le cadre de l'Université pour Tous et durant la période scolaire :

- 1 vacataire intervenant en Arabe
- 1 vacataire intervenant en Anglais
- 1 vacataire intervenant en Chinois
- 1 vacataire intervenant en Espagnol
- 1 vacataire intervenant en Langue des signes
- 1 vacataire intervenant en Indien/Tamoul
- 1 vacataire intervenant en Histoire
- 1 vacataire intervenant en Histoire de l'art
- 1 vacataire intervenant en Approfondissement linguistique

**Article 2 :** D'APPROUVER le recrutement de 2 vacataires du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juin 2025 pour intervenir dans le cadre de l'Université pour Tous et durant la période scolaire :

- 1 vacataire intervenant en Arts plastiques
- 1 vacataire intervenant en Français langue étrangère

**Article 3 :** DE FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 27.00 € et après service fait.

**Article 4 :** D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Commune

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON

*James Chéron*